

## Article R4534-36 du Code du travail - Fouilles et tranchées

Date de mise à jour : 22 Novembre 2022

### Notre analyse

Si les travailleurs doivent traverser une tranchée de plus de 40 cm de large, il convient de mettre en place des plaques de franchissement.

## Article R4534-36 du Code du travail - Fouilles et tranchées

Lorsque des travailleurs sont appelés à franchir une tranchée de plus de 40 centimètres de largeur, des moyens de passage sont mis en place.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Franchir les tranchées  
grâce à des plaques en  
matériau composite

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)